



Point n° 6 de l'ordre du jour

Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de subvention unique de CHF 39'400.- TTC du CPNE pour la création d'un street workout

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères générales,
Messieurs les Conseillers généraux,

Rappel

En février 2023, votre Autorité avait accepté le classement de la motion déposée par le PLR Milvignes visant à la création d'un street workout sur le territoire communal. Le rapport annonçait que le CPNE-BC (Centre de formation professionnelle neuchâtelois, pôle Bâtiment et construction), pour son cinquantième anniversaire, allait justement en construire un sur son terrain (BF 4884 du cadastre de Colombier).



Fig. 1. Emplacement envisagé

Le projet, initié par la direction du CPNE-BC, est à bout touchant. Un enseignant de sport ainsi que l'enseignant des constructeurs métalliques, tous deux passionnés de street workout, ont élaboré des plans, après de nombreux échanges et études auxquels ont été associés des jeunes de Milvignes. Le concept a ensuite été dessiné par un apprenti du centre et les plans vont être déposés à la Commune par l'intermédiaire du Service des bâtiments de l'Etat.

Sur une aire de 224 m², différents dispositifs seront installés, sur quatre zones distinctes, prenant soin de conserver l'arbre qui se trouve au milieu de l'aire.

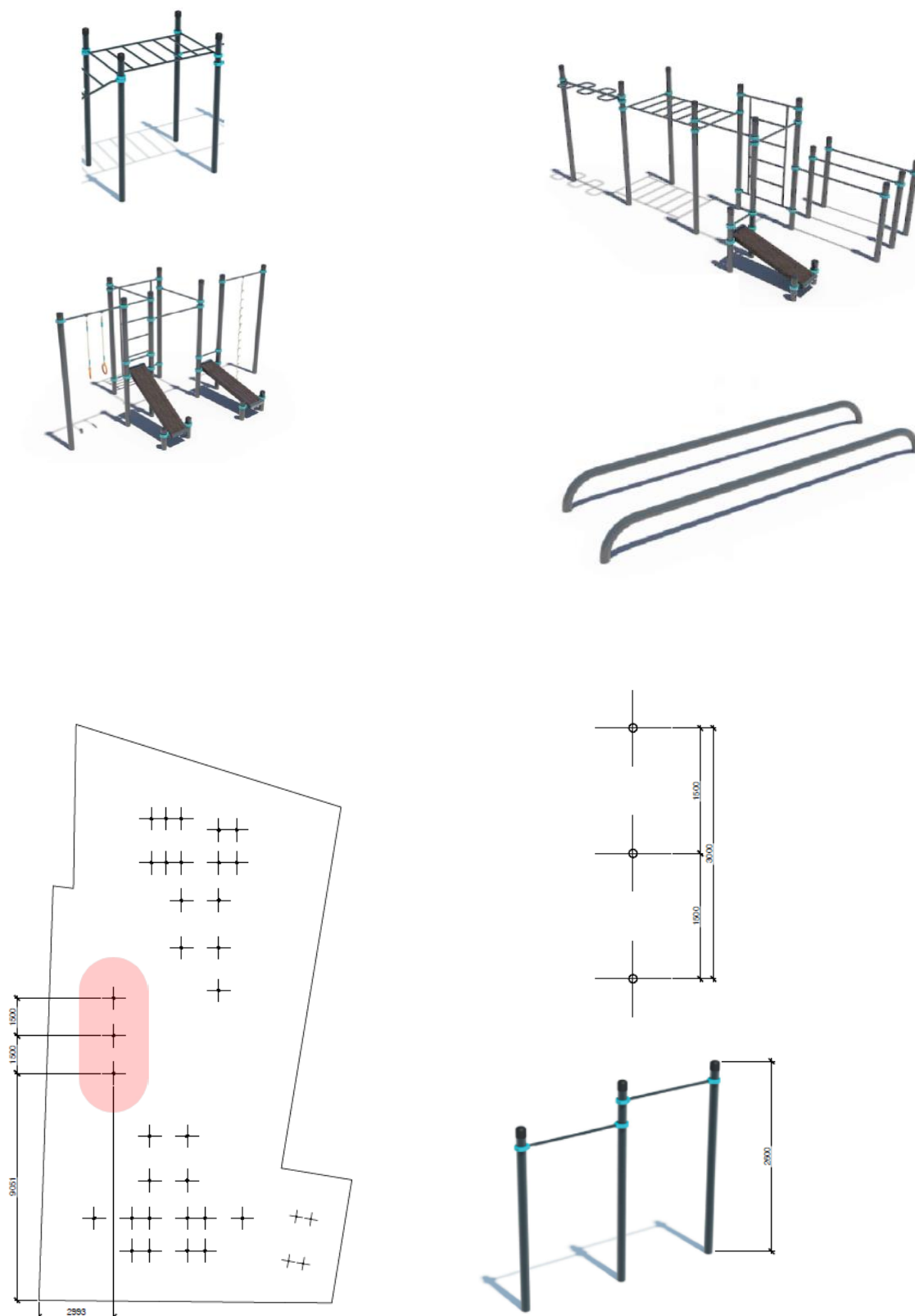


Fig. 2. Engins prévus pour le street workout

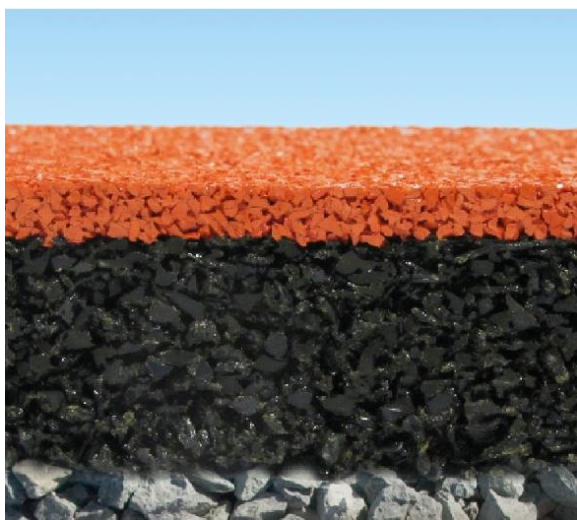
Financement du projet

En ce qui concerne le financement, le CPNE-BC prend en charge les travaux de préparation du sol, tandis que les fondations seront réalisées par les apprentis lors de leurs cours interentreprises. La structure métallique hors sol sera quant à elle construite par des apprentis dans le cadre de leur formation en entreprise. Le financement pour l'achat des tubes INOX pour la réalisation des engins sera pris sur le budget sport du CPNE-BC. La part assumée par le CPNE-BC se monte à plus de 30'000.- TTC, sans prendre en compte le travail des apprentis ni les matériaux pour préparer le sol. De surcroît, le CPNE-BC se chargera de l'entretien à l'avenir.

En revanche, le CPNE-BC n'a pas de financement pour la réalisation de la superstructure en sol sportif amortissant, raison pour laquelle il s'adresse à la commune de Milvignes.

Le sol synthétique

Le revêtement conseillé répond à la norme SN EN 1177 « revêtements de surfaces d'aires de jeux absorbant l'impact », non contraignante mais vivement recommandée. Il s'agit de Biolast 90 MAX composé d'une sous-couche amortissante constituée de granulats de caoutchouc noir provenant du recyclage de pneus, enrobés de liant de polyuréthane et d'une couche d'usure teintée dans la masse. Un primaire d'accrochage assure la liaison support-revêtement.



Du point de vue de la durabilité, ce sol est le moins mauvais que l'on puisse trouver. Le polyuréthane est un plastique à la longévité remarquable. Il ne nécessite pas un changement fréquent, néanmoins sa dégradation peut libérer des microplastiques et d'autres polluants, posant des défis environnementaux à long terme. La perméabilité est assurée par la pose de drains. La garantie est de 8 ans et la couleur brique.

L'offre reçue pour la pose du sol se monte à 39'400.-, une somme que le CPNE-BC demande sous forme de subvention unique et qui se découpe comme suit :

Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de subvention unique de CHF 39'400.- TTC du CPNE pour la création d'un street workout

Revêtement synthétique Biolast 90 MAX (220 m2)	32'120.-
Bordure chanfreinée (70 m)	1'400.-
Surveillance durant la pose et le séchage (estimation)	1'150.-
Protection provisoire	1'710.-
TVA 8,1 %	2'946.-
Total (arrondi)	39'400.-

Somme que le CPNE-BC demande sous forme de subvention unique.

Une plaquette sera apposée à proximité des engins, mentionnant tous les sponsors qui auront contribué à la réalisation de cette structure.

Conclusion

La solution proposée permet à la Commune de disposer d'un street workout, tel que demandé par la motion du PLR, pour un coût unique de moins de CHF 40'000.- En choisissant de subventionner, elle n'a à assumer ni les responsabilités (en cas d'accident ou de dégradation) ni l'entretien.

Cependant, sans la participation de la Commune, le projet du CPNE est fortement compromis, si bien que la commune se verrait obligée de construire à sa charge un projet qui lui coûterait au moins CHF 70'000.-

Le présent projet n'engendre aucune augmentation de l'effectif et des charges salariales du personnel communal, ni des coûts administratifs.

Une convention sera signée avec le CPNE pour s'assurer que l'utilisation du street workout sera garantie pour les habitants de Milvignes, sans condition.

Le Conseil communal

Colombier, le 22 mai 2024



Le Conseil général de la Commune de Milvignes

Arrêté relatif à une demande de subvention unique de CHF 39'400.- TTC du CPNE pour la création d'un street workout

Le Conseil général de la commune de Milvignes,
dans sa séance du 20 juin 2024,
vu un rapport du Conseil communal du 22 mai 2024,
vu la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964,

arrête :

Crédit

Article premier

¹Un crédit de CHF 39'400.- TTC est mis à la disposition du Conseil communal de la commune de Milvignes pour la création d'un street workout.

²Le montant sera indexé à l'indice suisse des prix à la consommation.

Dépense

Article 2

Le montant de la dépense sera porté au compte des investissements, sous les chapitres respectifs, et amorti au taux de 12.5%.

Exécution

Article 3

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président :

Le secrétaire :

S. Bondallaz

R. Gygi

Colombier, le 20 juin 2024